



Accident nucléaire et plan d'urgence

Suggestion de préambule, de questions et de conclusion pour l'interpellation de votre collège communal (ICC)

www.findunucleaire.be

Facebook : FDN – R.A.N.

Contact interpellation (FDN et R.A.N.) : icc@findunucleaire.be

Le 3 décembre 2017

Mise à jour du 10 décembre 2017 à 17:36

Table des matières

Introduction.....	1
Préambule	1
Les questions	2
1) Les trois cas de figure	2
2) En cas de confinement.....	3
3) En cas d'évacuation	3
4) Assurer le maintien sur place	4
5) Les services de santé, de secours et la réserve stratégique humaine.....	4
6) Après le feu.....	4
7) Le collège communal	4
8) Un accident de niveau INES 7 survient non pas à Tihange mais à Doel	5
Conclusion	5

Introduction

Le lobby du nucléaire agit pour le maintien en activité des cinq réacteurs vétustes (plus de 40 ans) ou fissurés et pour une nouvelle prolongation des deux réacteurs les plus « récents », Tihange 3 et Doel 4, qui atteindront leur limite d'âge de 40 ans en 2025 (elle était de 30 ans au départ et a déjà été prolongée de 10 ans par la loi de 2003).

Qu'advient-il si un accident nucléaire se produit ?

Tout citoyen a le droit de s'informer sur la façon dont leurs élus et les services publics sont préparés ou non à une telle catastrophe.

Vous êtes un citoyen conscient du risque inacceptable que nous fait courir la filière de l'énergie atomique ? L'asbl *Fin du nucléaire* (FDN) et *Le Réveil Anti Nucléaire* (R.A.N.) vous invitent à interpellier votre collège communal sur ce thème.

Concrètement, introduire une demande d'interpellation citoyenne n'est pas compliqué : votre administration communale vous donnera les règles à suivre (elles varient d'une commune à l'autre selon l'interprétation qui est faite de ce droit inscrit dans le Code wallon de la démocratie locale).

Ci-dessous vous trouverez une proposition de préambule, questions et conclusion. De plus, les interpellations qui ont déjà eu lieu sont disponibles sur la page www.findunucleaire.be/icc.htm, de même que d'autres informations utiles. N'oubliez pas de nous envoyer votre interpellation quand elle est prête, au format PDF.

Vous ne pourrez pas énumérer toutes les questions lors de l'interpellation orale, choisissez en quelques-unes et joignez la totalité des questions à votre document à transmettre au collège.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour, par exemple, organiser une soirée d'information préalable sur la question du nucléaire ; elle pourrait commencer par la projection d'un documentaire court (moins d'une heure). Contactez-nous aussi pour savoir quels membres de *Fin du nucléaire* habitent votre commune afin de vous organiser au mieux.

Contact FDN et R.A.N pour les interpellations : icc@findunucleaire.be

Préambule

Cette interpellation porte sur le plan d'urgence et les mesures mises en place par la commune en cas d'accident nucléaire de niveau « INES-7 », à la centrale de Tihange ou de Doel.

Nous savons qu'il y a la loi de 2003 qui traite de ce plan et que les différents niveaux de pouvoir sont impliqués. Le fédéral, puis la province.

Mais cette loi de 2003 ne répond à aucune de nos questions de citoyen.

Nous avons donc contacté les services de la Province et voici leur réponse.

« Vous n'êtes pas sans savoir que même si une crise nucléaire est gérée au niveau fédéral, un des acteurs clé reste le bourgmestre. Le gouverneur n'étant qu'un intermédiaire-coordonateur entre le niveau fédéral et le niveau communal. Vous comprendrez aisément qu'il est impossible pour le gouverneur et ses services de répondre à toutes les sollicitations que le contexte actuel concernant le nucléaire suscite. Je ne puis dès lors que vous conseiller de vous adresser directement à votre bourgmestre ».

C'est pourquoi, je m'adresse directement à vous, [Monsieur le – Madame la] Bourgmestre.

[adapter le texte qui précède à la situation de votre commune]

Il y a sept niveaux sur l'échelle internationale des événements nucléaires (« INES »). Mais le plan d'urgence fédéral ne prend en compte que les cinq premiers niveaux. C'est à dire que le plan d'urgence s'arrête au niveau INES-5.

INES-5, c'est un accident avec un rejet radioactif limité. Dans ce cas, on n'évacue que dans un rayon de 10 km autour de la centrale.

Il me paraît important de parler d'accident nucléaire très grave, ceux de niveaux INES-6 et INES-7.

Nous avons des réacteurs à Tihange et à Doel, dont les durées de vie ont déjà été prolongées de dix ans et même de 20 ans pour trois d'entre eux.

Les cuves des réacteurs Tihange 2 et Doel 3 sont fissurées. De nombreuses pannes, avaries et mises à l'arrêt de plusieurs des réacteurs se sont produites ces dernières années.

De plus, il y a fort à parier que certains veuillent encore prolonger la durée de vie de ces réacteurs de dix années supplémentaires, de 2025 à 2035. La FEB est très claire là-dessus et la NVA aussi.

Sans compter les possibles attaques terroristes ou sabotage comme celui survenu à Doel 4.

Dernier élément, fin novembre 2017, cette retranscription d'un échange parlementaire à la Chambre qui concerne la capacité (ou non) de nos centrales nucléaires de résister à un séisme (l'AFCN est en retard sur la transcription des recommandations européennes mais le ministre responsable laisse entendre qu'il pourrait y avoir un gros problème) :

« Une première conclusion importante est qu'il se pourrait qu'Electrabel soit amenée à devoir considérer de nouveaux événements ou des combinaisons d'événements dans la conception. Ceci pourrait entraîner des études et des modifications parfois conséquentes des installations ».

Compte tenu de tous ces éléments, il me paraît légitime de poser quelques questions relatives à la sécurité.

Si on envisage un accident de type INES-6 ou INES-7, il faut tenir compte de la triste expérience des catastrophes de Fukushima et Tchernobyl. À Fukushima, la zone d'exclusion a été portée à 20 km et à Tchernobyl à 30 km. Mais dans les 2 cas, des villages situés à plus de 50 km ont également dû être évacués. La ville de Fukushima (300.000 habitants) située à 62 km à vol d'oiseau de la centrale accidentée n'a pas été évacuée « simplement » parce les autorités ont préféré augmenter le seuil de radiation admissible à partir duquel il fallait évacuer.

Notre commune est à XXX km à vol d'oiseau au [nord-est] de Tihange.

On a chez nous en majorité des vents du [sud-ouest]. La vitesse moyenne du vent dans notre commune est de YYY km/h, ce qui veut dire que, s'il y a un accident grave à Tihange, le nuage radioactif est chez nous en ZZZ minutes.

[adapter les 2 paragraphes qui précèdent à la situation de votre commune. Si votre commune est orientée différemment, sans doute faut-il les reformuler et trouver une alternative (vent « bien » orienté)]

Vu le temps imparti, je ne vais vous poser ici que quelques une de mes questions, la liste complète vous ayant été transmise dans mon document écrit.

Les questions

1) Les trois cas de figure

En cas d'accident nucléaire grave, il y a trois cas de figure possible.

- 1) Un confinement de la population concernée.
- 2) Une évacuation de la population concernée.
- 3) Une évacuation de la population après une période de confinement.

Sachant aussi qu'au moment de l'accident de Tchernobyl, il n'y a pas eu d'accord sur les mesures à prendre *en Belgique* suite à la contamination du territoire, les responsables politiques n'ont pas communiqué de manière claire et cohérente.

Pour information, aujourd'hui, il n'y a pas *un* site qui explique la procédure à suivre, mais *quatre*. Et

ils ne disent pas tout à fait la même chose.

- 1.1 Selon quels critères, à quel moment et qui décide du cas de figure à appliquer ? Confinement ou évacuation ?
- 1.2 Comment se coordonnent les différents niveaux de pouvoirs et qui donne la bonne information ?
- 1.3 À partir de quel moment la commune prend-elle le relais ?
- 1.4 Quel sont les moyens de communication de la commune vis à vis de la population ?
- 1.5 Quels sont ces moyens de communication si l'accident survient la nuit ?
- 1.6 À partir de quel taux de radiation la commune décide-t-elle d'évacuer la population (en microsievert par heure) ?
- 1.7 Comment se coordonne la coopération transfrontalière ?
- 1.8 La ville de Maastricht a convoqué une réunion avec la direction de Tihange afin de régler le protocole de mise en alerte en cas d'accident. Notre commune a-t-elle fait la même chose ?
- 1.9 Si oui, quel est ce protocole ?

2) En cas de confinement

Il est conseillé de prendre les pilules d'iode deux heures avant l'arrivée du nuage radioactif. Donc déjà, on serait censé prendre l'iode [une demi-heure avant l'accident], supposant [un vent moyen « bien » orienté].

[adapter le texte qui précède à la situation de votre commune]

Prenons les enfants par exemple. Les enfants et les femmes enceintes, sont les plus sensibles aux radiations ionisantes.

Si l'accident a lieu pendant la journée. Les enfants sont donc confinés à l'école. En cas de rejet radioactif, ils doivent donc prendre l'iode tout de suite, puisqu'on a déjà [une demi-heure de retard] sur le programme idéal, au minimum, en supposant [un vent moyen].

[adapter le texte qui précède à la situation de votre commune]

- 2.1 Où sont stockées les pilules dans tous les établissements scolaires de la commune, mais aussi dans tous les lieux publics, dans les salles de sports, les terrains de foot, les crèches, les administrations, les entreprises, la piscine... ?
- 2.2 Si l'accident a lieu la nuit, les gens n'auront pas le temps et ils ne pourront pas aller dans une pharmacie. La population est-elle au courant qu'il est nécessaire d'avoir un stock de pilules chez soi ?
- 2.3 Si oui, par qui cette information a-t-elle été donnée ?
- 2.4 La population est-elle informée que tout le monde ne peut pas prendre des pilules d'iode ? Notamment les personnes âgées de plus de 60 ans, une partie de celles de plus de 40 ans et celles qui souffrent de problèmes thyroïdiens.
- 2.5 Est-on assuré que les stocks de pilules d'iode sont suffisants pour toute la population liégeoise, notamment en cas de prolongation de l'accident, c'est-à-dire s'il faut prendre des pilules d'iode plusieurs jours de suite ?
- 2.6 Si l'accident survient la journée, les enfants sont confinés à l'école. Comment allez-vous empêcher les parents d'aller chercher leurs enfants à l'école ?
- 2.7 Tout le monde est confiné. Comment allez-vous empêcher les gens de sortir de chez eux et de s'en aller ?
- 2.8 Des exercices d'alerte ont-ils été faits avec la population ?
- 2.9 Si oui, quand était-ce la dernière fois ?
- 2.10 Si non, quand comptez vous le faire ?

3) En cas d'évacuation

La gestion du terrible accident du 27 janvier 2010 de la rue Léopold à Liège est instructif : l'évacuation a pris plusieurs heures, les pompiers devant aller frapper à chaque porte de chaque appartement pour expliquer aux gens qu'ils devaient évacuer sur le champ et n'emporter que le minimum avec eux. Mais dans ce cas, ça ne concernait qu'une seule rue. Comment fait-on pour toute une commune ?

- 3.1 Comment est donnée l'alerte ?
- 3.2 Comment est donnée l'alerte si l'accident survient la nuit ?
- 3.3 Comment se coordonne l'évacuation ? Qui organise ?
- 3.4 Qui est prioritaire ?
- 3.5 Vers où se dirige-t-on ? On reste en Belgique ou on passe les frontières ? En Allemagne ? Aux Pays-Bas ?
- 3.6 Où s'arrête-on ?
- 3.7 Qui nous accueille ?
- 3.8 Est ce qu'il y a des accords interrégionaux pour ce genre de cas de figure ?

- 3.9 Comment partons-nous ? En voiture ? En train ? En autocar ?
- 3.10 La population est elle mise au courant qu'en cas d'évacuation, le retour n'est pas permis ?
- 3.11 Que peuvent prendre les gens avec eux ? Qu'est ce qu'ils ne peuvent pas prendre ?
- 3.12 Ont-ils été mis au courant de ce qu'ils pouvaient prendre ou ne pas prendre ?

4) Assurer le maintien sur place

Les Japonais sont connus pour être respectueux de la loi et des règles. Pourtant, à Fukushima, beaucoup de cas de « désertion » ont été relevés. Uniquement dans la préfecture de Fukushima (2 millions d'habitants), il manquait à l'appel des centaines d'infirmiers et médecins, notamment.

- 4.1 Comment vous allez garantir le maintien sur place des forces de l'ordre, des pompiers et des services de santé ?
- 4.2 Ceux qui resteront, savent-ils qu'ils seront condamnés ? L'information a-t-elle été donnée ?
- 4.3 Comment les hôpitaux et les maisons de retraites vont-ils être évacués ?
- 4.4 Pour ceux qui ne peuvent pas être évacués ou transportés : comment allez-vous désigner celles et ceux qui vont rester sur place avec eux, pour assurer leurs soins et leur survie ?

5) Les services de santé, de secours et la réserve stratégique humaine

Il a fallu 800.000 liquidateurs pour contenir les rejets du réacteur de Tchernobyl. Ils n'ont pas 800.000 pompiers à Huy. Nos pompiers vont certainement être appelés en renfort, mais ils ne suffiront pas non plus. Alors, comme à Tchernobyl et à Fukushima, on fera appel à des volontaires.

- 5.1 Avez déjà une réserve stratégique humaine de volontaires ?
- 5.2 Si non, comment peut-on être sûr qu'il y aura assez de forces d'intervention à disposition en cas d'accident nucléaire ?
- 5.3 Quels exercices de mesures de prévention contre les catastrophes nucléaires nos pompiers et ces volontaires ont-ils effectués ces dernières années au delà des frontières ?
- 5.4 Quels exercices de mesures de prévention contre les catastrophes nucléaires nos pompiers et ces volontaires ont-ils effectués ces dernières années en Belgique ?
- 5.5 Si oui, quand ont-ils fait leur dernier exercice ?
- 5.6 Si oui, combien de personnes y ont participé ?
- 5.7 Si non, quand prévoyez-vous de le faire ?
- 5.8 Est ce qu'ils ont l'équipement adéquat ?
- 5.9 Est ce qu'il y a assez d'équipement adéquat pour tous ?
- 5.10 Si oui, où sont stockés ces équipements et comment les volontaires y auront-ils accès ?
- 5.11 Les services d'ordre et les pompiers de la commune sont-ils équipés de compteurs Geiger et autres appareils de mesure des radiations ? Si oui, de combien ? Tout le personnel est-il formé à l'utilisation de cet équipement ?
- 5.12 Combien d'unités de décontamination sont à disposition de la commune ?
- 5.13 Les hôpitaux sont censés disposer d'unités de décontamination. La plupart n'en disposent pas. Que comptez-vous faire pour pallier ce manquement ?
- 5.14 Le personnel médical et paramédical de la commune est-il formé pour faire face à une situation de catastrophe nucléaire ?
- 5.15 Dans la plupart des hôpitaux proches, même le personnel des services de médecine nucléaire ne dispose pas de formation et de procédures d'intervention en cas d'accident atomique grave. Que comptez-vous faire pour pallier ce manquement ?

6) Après le feu

Les pompiers et les volontaires ne pourront rester au feu que très peu de temps. En effet, après une courte période d'exposition, ils auront pris la dose de radiation maximale (250 millisieverts, la dose maximale de radiation qu'on « peut » prendre durant toute une vie – en ne perdant pas de vue que toute dose de radiation est poison). Après, ils devront être évacués loin de toute source de radiation, pour toujours.

- 6.1 Que vont devenir ces pompiers et ces volontaires qui auront subi l'exposition maximale ? Où allez vous les évacuer, qui va s'en occuper ?
- 6.2 Si ces pompiers et volontaires doivent être évacués loin, comment allez-vous organiser le regroupement familial ?
- 6.3 Qui va remplacer ces pompiers et ces volontaires après leur évacuation ? Combien d'équipes de remplacements sont disponibles ? D'où viennent ces équipes de remplacement ?
- 6.4 Y-a-t-il des accords interrégionaux afin que des équipes étrangères viennent nous aider ?
- 6.5 Si oui, nos pompiers sont-ils susceptibles de devoir aller aider nos amis allemands, néerlandais ou français en cas d'accident nucléaire dans leurs pays respectifs ?
- 6.6 Si oui, sont-ils préparés à cela ?

7) Le collège communal

- 7.1 [Madame la - Monsieur le] Bourgmestre, en cas d'ordre d'évacuation, vous engagez-vous, vous

et les autres membres du collège, à rester sur place pour assurer le bon déroulement des opérations et gérer la situation au mieux ?

[adapter le texte qui précède à la situation de votre commune]

7.2 Dans toute autre situation (confinement, évacuation volontaire ou indécision), vous engagez-vous à rester sur place pour gérer la situation au mieux ?

8) Un accident de niveau INES 7 survient non pas à Tihange mais à Doel

On a dans ce cas, un million et demi de personnes qui doivent fuir Anvers et son agglomération.

Imaginons qu'on en accueille un dixième, soit 150.000 personnes, soit les trois quart de la population liégeoise.

8.1 Où installe-t-on ces personnes ?

8.2 Où seront stockés les objets contaminés apportés par les réfugiés (voitures, vêtements, etc.) ?

8.3 Quel service assurera le transport et le stockage de ces objets ? De quels équipements spécifiques dispose ce service ?

Conclusion

Le propre de la prévention c'est « espérer que ça n'arrive pas, mais être prêt si ça arrive ».

Il est étonnant de voir qu'on a pris tant de mesures de prévention en cas d'incendie, partout, mais qu'en cas d'accident atomique, rien n'est prévu.

En parler, génère même le malaise.

Pourquoi ?

Parce qu'on se rend compte que les conséquences d'un accident grave seront ingérables. C'est pourquoi, le plan fédéral ne va que jusqu'à INES-5, parce qu'au delà de INES-5, personne n'est capable de gérer la situation dans un pays où 7 millions et demi de gens vivent à proximité des réacteurs.

Alors de deux choses l'une.

Soit, il ne nous reste plus qu'à prier pour que le vent souffle de l'autre côté, vers les autres. Et tant pis pour nos amis de [liste de communes se trouvant à l'opposé par rapport à Tihange].

[adapter le texte qui précède à la situation de votre commune]

Soit, nous pouvons travailler ensemble, comme à Aix-la-Chapelle et comme à Maastricht, pour que cette situation ne se produise jamais. Travailler ensemble, vous et nous, pour faire pression afin de demander l'arrêt immédiat des réacteurs les plus dangereux, les trois réacteurs les plus vétustes, Tihange 1, Doel 1 et 2 et des deux réacteurs fissurés, Tihange 2 et de Doel 3.

Travailler ensemble pour faire de notre commune une commune qui dit NON au nucléaire.

Ce serait formidable.

J'attends avec impatience vos réactions, vos réponses et vos remarques Je reste à votre disposition et j'espère vivement que nous pourrons travailler ensemble.

Je vous souhaite bonne réception et bonne lecture.

Merci.

[Prénom nom]